

Saint- Pierre, le 06/07/2016

COMPTE RENDU CAPL n° 1 du 06/07/2016

Ce matin à 9 heures s'est tenue la CAPL n°1 concernant les recours en notation des Inspecteurs. date butoir pour le dépôt des recours de notation avait été fixée cette année au 20 juin 2016 par les services des Ressources Humaines.

Quelques éléments statistiques évoqués par la Direction concernant la campagne d'entretien :

campagne d'entretien-notation	2016	2015 (entre parenthèse 2014)
comptes rendus ont été saisi dans EDEN RH	773	767 (770)
entretiens qui se sont tenus	618	630 (619)
refus d'entretien	116 (15,5%)	104 soit 13,57% (119 soit 15,4%)
entretiens n'ont pas été réalisés pour un autre motif que le refus d'entretien	42	25
recours hiérarchiques pour toutes les catégories confondues	45	60 (62)
recours en CAPL pour toutes les catégories confondues	24	27 (35)
Concernant les Inspecteurs		
recours hiérarchiques qui ont été examinés par la DRFIP	6	12 (7)
recours en CAPL	3	3 (4)
recours concernant uniquement les appréciations (tableau synoptique et appréciation générale)	1	/
recours concernant les appréciations et les réductions ou uniquement les réductions	2	3
réserve de réductions pour la CAPL	2 x 1 mois	3 x 1 mois
réductions qui n'ont pas été attribuées lors de la CAPL	1	3 x 1 mois

À l'issue des débats de la CAPL et sur les 3 dossiers demandant une révision :

- 2 dossiers n'ont pas obtenu satisfaction. Les OS ont voté **CONTRE**,
- 1 dossier a obtenu partiellement satisfaction (vote suspendu).

Pour chacun des dossiers, **FO**, CGT et Solidaires ont voté **POUR** lorsque l'agent a obtenu entière satisfaction (que ce soit sur sa bonification et/ou sur son appréciation littérale) et **CONTRE** lorsque ce n'était que partiellement ou pas du tout satisfaisant.

Commentaire de **FO** : à la DRFIP de la Réunion, on constate que le nombre de recours de niveau AH (Autorité Hiérarchique) et CAPL continue de diminuer en 2016. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette variation, on peut évoquer la lassitude des agents face à ce « parcours du combattant » qu'il faut mener pour obtenir la reconnaissance de leur travail.